



## **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du Vendredi 22 octobre 2021**

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 22 octobre 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

**Nombre d'élus en exercice** : 14

**Nombre d'élus présents** : 10

**Présents** : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Alain LASSALLE, Mme Myriam BOURACHOT ( arrivée à 20h15), M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Christian CACHARD, Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS,

**Excusés** : M. Laurent PERRET (pouvoir à M. Jacky PERROT), Mme Nathalie JACQUET

**Absents**. Patrick DRIFFORD, M. Alexandre VERNAY.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LANOIX.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05 et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un point est à rajouter à l'ordre du jour, il sera numéroté 4.1

### **1-Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2021.**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 17 septembre 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2- Information sur le choix de l'architecte suite à la consultation pour le projet de travaux sur le groupe scolaire.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que trois architectes ont été consultés pour effectuer la mission diagnostic en vue des travaux de restructuration du groupe scolaire. Deux architectes ont répondu. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 30 septembre dernier et a décidé de retenir M. Olivier ROUYER.

### **3-Contribution au SDE 03 suite aux travaux sur le poste situé à Larrat.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SDE 03 va réaliser des travaux de renforcement sur le réseau basse tension sur le poste électrique situé à Larrat. Monsieur le Maire propose de régler la contribution de la commune qui s'élève à 3 750 € en une seule fois. Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

### **4-Location de l'appartement situé 3, chemin de Résu.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'appartement situé au-dessus de l'école est loué à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021. Le loyer s'élève à 310 € auquel se rajoute 50€ de frais de chauffage.

#### **4.1-Location de l'appartement situé 45, rue Louis Mandrin.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'appartement situé au-dessus du préau est loué à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour un loyer mensuel de 370 €.

Arrivée de Mme Myriam BOURACHOT

### **5-Décision modificative sur le budget de la commune.**

De nouveaux travaux ont été réalisés au cimetière par l'entreprise DESMART pour un montant de 948€ TTC, il est nécessaire de procéder à une modification sur le budget. Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident la décision modificative.

### **6-Transfert des parcelles cadastrées section AH n°10, 205 et 208 du domaine privé au domaine public de la commune.**

Monsieur le Maire informe les membres de conseil municipal que l'acte administratif pour le rachat des parcelles à l'Etablissement Public Foncier cadastrées section AH n°10, 205 et 208 a été signé le 14 octobre 2021. Il est nécessaire de délibérer pour incorporer lesdites parcelles dans le domaine public de la commune. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la demande de transfert du domaine privé au domaine public de la commune.

### **7-Approbation des nouveaux statuts du SIVOM « Vallée de la Besbre ».**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal des nouveaux statuts du SIVOM. Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

### **8-Questions diverses.**

8.1-Monsieur le Maire donne lecture des rapports d'activités de l'année 2020 du SIVOM concernant l'eau potable et l'assainissement non collectif.

8.2-A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'accès à la déchetterie de Saint Prix se fera avec un badge, des flyers ont été distribués dans les boîtes. Il y en a à votre disposition à la mairie.

8.3-La cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 11h00.

*L'ordre du jour étant levé à 21h50 Monsieur le Maire déclare la séance close.*

---